

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 03/10/2017

Pôle *Architecture et patrimoines*
Service régional de l'archéologie

Le Directeur régional des affaires culturelles
à

Affaire suivie par :
Robert ROYET

Préfecture de l'Isère
Direction départementale des Territoires

☎ : 04 72 00 44 62
✉ : robert.royet@culture.gouv.fr

17 bd Joseph Vallier
BP 45
38040 Grenoble cedex 9

à l'attention de M. Blondel

Ref. : 2017/7283/RR/MR

DDT 38 Direction		
Services	Attr.	Info
SG		
SLC		
SADR		
SE	X	
SSR		
SAET		
SASE		
SANO		
Directeur		
Directeur A		
DIR/CGC		

Objet : Valjouffrey - restauration EBF Bonne et Malentraz.

J'ai examiné le dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement cité en objet.

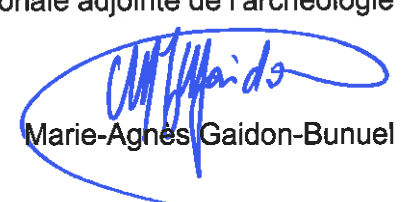
Aucun site n'est, à ce jour, recensé sur l'assiette du projet. Par ailleurs la surface impactée est trop réduite pour assurer que les travaux compromettront la conservation d'un élément du patrimoine archéologique.

Je vous confirme donc qu'en l'état actuel de nos connaissances je n'envisage pas de demander la mise en place une procédure d'archéologie préventive dans le cadre de ce dossier.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte en cours de travaux, le code du patrimoine (art.L.531) prescrit l'obligation de déclaration auprès de la mairie.

Pour le préfet de région,
le directeur régional des affaires culturelles, et par délégation,
La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service 2
10 OCT. 2017


Marie-Agnès Gaidon-Bunuel